

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE LA TALAUDIÈRE**

Département de la Loire

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 3 avril 2026**

Matière Institutions et vie politique

Objet **Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)**  
**Election**  
2026DE04IP061

Le Maire certifie

1°- Le 3 avril 2026, les membres du conseil municipal de la commune de la Talaudière légalement convoqués le 27 mars 2026 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis en salle du conseil de la Mairie de la Talaudière sous la présidence de Madame Annie DOMENICHINI Maire de la Commune.

2°- Le nombre des Conseillers en exercice, au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 29 membres présents ou représentés, à savoir :

**Présents**

01- Annie DOMENICHINI	11- Josette FRÉCON	21- Floriane MEUNIER
02- Jean-Luc REYMOND	12- Robert COUTURIER	22- Christophe LOPEZ
03- Laurie DEVOUASSOUX	13- Marion BOUCHUT	23- Ramona GONZALEZ-GRAIL
04- Dominique ROBERT	14- Yves LAVAL	24- Dominique SOUTRENON
05- Jacqueline BRUNON	15- Amélie BELKACEMI	25- Marie-Christine PERSOL
06- Landry KOTTIA	16- Stéphane BRUCHET	26- Daniel GRAMPFORT
07- Sarah BENZEMMA	17- Michèle BILSKI	27- Nathalie CHAPUIS
08- Pierre-Jean DURAND	18- Jacques MARCONNET	28- Damien LAMBERT
09- Sophie GROUSSON RELAVE	19- Mélanie BOURLHONNE	29- Marie-Noëlle MORETON

**Représentés :**

Dominique SOUTRENON par Marie Christine PERSOL  
Daniel GRAMPFORT par Ramona GONZALEZ GRAIL  
Nathalie CHAPUIS par Damien LAMBERT

**Secrétaire élu pour la durée de la session : Laurie DEVOUASSOUX**

Vu les articles L 123-6, R 123-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles

Vu l'article L 237-1 du Code Electoral

L'élection a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. **Le scrutin est obligatoirement secret.**

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Chaque conseiller municipal peut présenter une liste de candidats même incomplète.

Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Pour le bon fonctionnement de l'instance, le Maire a fixé à 6 le nombre des membres du Conseil municipal. Pour respecter la proportionnalité 5 membres sont issus du groupe majoritaire et 1 membre est issu du groupe minoritaire

Pour le groupe majoritaire sont proposés : Mme Jacqueline BRUNON, Mme Floriane MEUNIER, Mme Michèle BILSKI, Mme Josette FRECON et M Yves LAVAL.

Pour le groupe minoritaire est proposé : Mme Marie Christine PERSOL

La liste de candidats proposée est la suivante : Mme Jacqueline BRUNON (groupe majoritaire), Mme Floriane MEUNIER (groupe majoritaire), Mme Michèle BILSKI (groupe majoritaire), Mme Josette FRECON (groupe majoritaire), M Yves LAVAL (groupe majoritaire) et Mme Marie Christine PERSOL (groupe minoritaire)

Les opérations électorales étant effectuées, il est procédé au comptage des voix

Nombre de votants	29
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	29
Nombre de suffrages obtenus par la liste unique	29

Sont proclamés membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) :

Madame Annie DOMENICHINI, Présidente d'office

Mme Jacqueline BRUNON,

Mme Floriane MEUNIER,

Mme Michèle BILSKI,

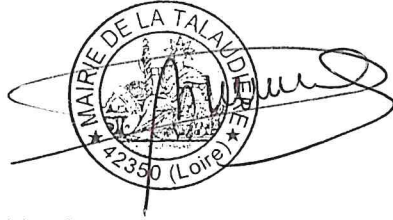
Mme Josette FRECON,

M Yves LAVAL,

Mme Marie Christine PERSOL.

Certifié exact,  
LA TALAUDIÈRE, le 3 avril 2026

**Le Maire,**  
**Annie DOMENICHINI**



**Le Secrétaire,**  
**Laurie DEVOUASSOUX**



Publiée le : 08/04/2026

Transmise au Représentant de l'État le : 08/04/2026

**Le Maire,**

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

